

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 7 mai 1931 7 rue Guersant 75017 Paris 2 : 01 45 74 02 14

: amisstcyrcoet@wanadoo.fr: http://amisstcyrcoet.fr

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 30 septembre 2020

L'assemblée générale de l'Association des Amis de Saint-Cyr — Coëtquidan s'est tenue le 30 septembre 2020 à 15 heures sous la présidence de monsieur Marwan Lahoud, dans les locaux du Groupement des Industries Françaises de Défense et de Sécurité Terrestres et Aéroterrestres (GICAT), 3 Avenue Hoche — 75008 PARIS.

# Étaient présents :

Monsieur Marwan Lahoud, Président

Monsieur le Général de Corps d'Armée (2s) Christophe de Saint Chamas, Vice-Président

Monsieur François de Lacoste Lareymondie, Vice-Président

Monsieur le Général (2S) Bertrand Louis Pflimlin, Secrétaire Général et Trésorier

Monsieur Guy de Kersabiec, membre du Conseil d'administration

Monsieur le Recteur Maurice Quenet, membre du Conseil d'administration

Monsieur le Général (2S) Jacques Renaud, membre du Conseil d'administration

Monsieur le Général de division Patrick Collet, commandant des Écoles de Saint-Cyr — Coëtquidan

Monsieur le Lieutenant-colonel Baptiste Thomas, relations extérieures des ESCC

Monsieur le Général d'armée (2S) Bruno Dary Président de la Saint-cyrienne

Monsieur Pierre Grenier, membre de l'association

Monsieur Éric Hiller, Secrétaire de l'association

Monsieur Philippe Haller, Crédit Mutuel, gestionnaire financier de l'association

# Étaient excusés :

Madame Isabelle BLACHON

Monsieur le Général (2S) Marc Delaunay, Délégué général de l'Épaulette

Monsieur Patrice Molle, Président de l'ASCVIC

#### I — Allocution de bienvenue du Président

Le Président remercie les participants présents à cette réunion, ainsi que le GICAT pour avoir mis à disposition la salle de réunion où l'Assemblée générale de l'association se déroule aujourd'hui.

# II — Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 20 mars 2019

Aucune opposition ni aucune abstention à cette approbation n'ayant été enregistrées, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

# III— Présentation du rapport moral de l'exercice 2019

Le Secrétaire général présente le rapport moral de l'exercice 2019 qui récapitule les activités conduites par l'association depuis la précédente Assemblée générale.

En 2018, l'association comptait dans ses rangs 978 adhérents, dont 268 cotisants. Elle en regroupait un de plus l'année suivante, soit 979 adhérents, dont 279 cotisants, soit 11 de plus. Le Secrétaire général signale toutefois que l'association regroupe actuellement 203 cotisants, chiffre attestant cette année d'une baisse significative qui appelle à conduire prochainement un rappel à cotisation.

Trois lettres ont été publiées en 2019 :

- La LT1 publiée en avril présentait, outre le compte-rendu de la précédente Assemblée générale, la cérémonie Sabres & Casoars, ainsi que le 2S qui figurent parmi les grands rendezvous de l'année aux écoles.
- La LT2 publiée en juillet évoquait la cérémonie de parrainage 25/50 de la 203<sup>e</sup> promotion de l'ESM et de la 57<sup>e</sup> promotion de l'ÉMIA et présentait par ailleurs un article sur les officiers sous contrat
- La LT3 éditée en octobre saluait l'arrivée du général Patrick COLLET à la tête des écoles officialisée le 31 juillet, ainsi que les cérémonies organisées lors du Triomphe. Ce même numéro a également permis de reporter brièvement la remise des prix au Val-de-Grâce effectuée par le général Pflimlin au nom de l'association, le 12 juillet de cette même année.

Lors du Triomphe 2019, l'association a été représentée par monsieur de Kersabiec et par monsieur Hiller. Le Secrétaire général signale la faible affluence de visiteurs au Carré des Officiers durant toute la journée, ce qu'il juge récurrent d'une année sur l'autre et regrettable. Il en déduit que le Carré des Officiers ne constitue pas un centre d'intérêt des visiteurs du Triomphe.

Le Secrétaire général salue la présence à cette AG du général d'armée (2s) Bruno Dary, président de la Saint-Cyrienne et-du Comité National d'Entente, aux travaux desquels l'association participe depuis plusieurs années. Monsieur Quenet a représenté l'association le 5 mars à la réunion du CNE qui fédère actuellement une cinquantaine d'associations. Le Secrétaire général lui propose de participer à la réunion du 8 octobre de cette année, à l'occasion de laquelle le CNE recevra l'historien Benjamin Stora. Il signale que le CNE participe notamment aux débats sur les pensions militaires et, plus particulièrement sur les pensions d'invalidité, pour lesquelles 10 700 dossiers seraient actuellement en attente. Il évoque par ailleurs le monument des soldats morts en opérations extérieures depuis 1962 qui, après neuf années de débats et de négociations, a finalement été érigé en octobre 2019 au parc André Citroën.

Le Secrétaire général signale par ailleurs que l'association La Sabretache créée en 1894 et occupante du second appartement depuis plus de 20 ans a quitté ce logement à la fin de cette année. Il rappelle qu'en tant qu'occupante, La Sabretache versait chaque année à l'association 7400 € de participation aux frais. En juin 2019, cette association a destitué son Président, auteur de différentes malversations à l'encontre de l'association dont, notamment, son occupation permanente clandestine de ce local. Le Secrétaire général informe l'assemblée d'une reprise en main de l'association par le général (2s) Ganascia qu'il connaît bien et d'une nouvelle équipe, ce qui, ajoute-t-il, aura permis ensuite de régler à l'amiable ces différends avec La Sabretache. Cette association a déménagé depuis de cet appartement et occupe désormais un local à Rueil-Malmaison. Des liens ont toutefois été maintenus avec cette association qui acquitte progressivement ses dettes vis-à-vis de l'AASCC et tient par ailleurs désormais régulièrement les réunions de son Conseil d'Administration dans nos locaux.

Le Secrétaire général rappelle que le Conseil d'Administration avait décidé de la rénovation complète de l'appartement ainsi récupéré par l'association. À cet égard, un accord a été conclu avec la Sabretache, aux termes duquel elle prenait en charge les frais de peinture (14 080 €), alors que l'AASSC assumait le reste des travaux nécessaires pour sa rénovation : remise aux normes du circuit électrique, changement du parquet, pose de fenêtres à double vitrage, aménagement d'une kitchenette et d'un coin douche, pour un coût total de 35 000 €. Une fois ces travaux achevés, le siège de l'association a été transféré cet été dans ce nouvel appartement. Dans ce nouveau siège, un bureau et une armoire ont été disposés pour le CERD qui occupait déjà une pièce dans le précédent local et acquittait pour cela un dédommagement annuel de 600 €. L'ancien siège est en cours de réhabilitation, dans la perspective de sa location à un particulier, comme la loi sur l'économie sociale et solidaire adoptée le 31 juillet 2014 l'autorise désormais à une association telle que la nôtre. Le Secrétaire général précise que les travaux de viabilisation de cet appartement de 4 pièces sont en cours et que leur coût s'élèvera à 44 000 €. Une fois ces travaux achevés, cet appartement sera loué, vraisemblablement à partir de novembre prochain.

Le Président convient que ce projet de location de l'ancien siège à un particulier procède du bon sens, mais signale qu'il peut potentiellement conduire l'État à reconsidérer la reconnaissance d'utilité publique accordée à l'association en 1932. Le Secrétaire Général assure disposer des autorisations nécessaires pour procéder à cette location, sans que le statut de l'association puisse par ailleurs être remis en cause. Le Président préconise que soit choisi de préférence un locataire connu de l'association et dont la solvabilité est avérée.

Le Secrétaire général porte à la connaissance de l'assemblée deux demandes de location de cet appartement formulées par des résidents de l'immeuble. Monsieur Quenet suggère à cet égard d'ajouter l'honorabilité à la solvabilité du candidat qui sera finalement retenu pour occuper ce logement. Le Secrétaire général signale par ailleurs qu'un espace a été ménagé dans la salle de réunion du nouveau siège de l'association pour que le CERD puisse y poursuivre ses activités.

# IV — Présentation du rapport financier

1. Compte de fonctionnement.

Les cotisations ont enregistré une hausse de 14 % en 2019 alors qu'elles avaient diminué de 35 % entre 2016 et 2018, celles-ci s'élevant à 7 685 € en 2019 contre 6 725 € en 2018. Les frais de fonctionnement ont, quant à eux, augmenté de 15 % notamment du fait de :

- une augmentation des aides aux écoles de Coëtquidan réduite de moitié (dont participation à au FILM pour 3 000 €),
- des travaux de rénovation de l'ascenseur d'un montant de 4 022 €.

Les frais de fonctionnement ont été de 38 453 € en 2019 contre 33 556 € l'année précédente.

Le déficit au 31 décembre 2019 lié au fonctionnement de l'association s'élève donc à -28 698 €.

2. Compte de gestion du siège social.

Une partie des locaux est louée en 2019 à l'association La Sabretache. Celle-ci s'acquitte d'une contribution annuelle de 7 400 €, à laquelle s'ajoutent des factures EDF ainsi qu'une quote-part de la taxe d'habitation.

Les charges fixes pour l'association elle-même s'élèvent à 4 486 € en 2019 contre 6 318 € en 2018.

Par ailleurs, une partie de la trésorerie de l'association a été placée. Ces placements au 31 décembre 2019 font apparaître une moins-value latente de 2 980 €, ce qui a été constaté dans les comptes annuels, à la faveur d'une dépréciation de leur valeur d'acquisition.

Les placements « déficitaires » (parts sociales CIGOGNES) ont été vendus en 2019 avec une moinsvalue de 8 091 €. Le produit de cette vente a été placé dans un compte à terme dont les intérêts générés sont faibles, mais où le placement est sécurisé.

Les intérêts générés par les différents livrets s'élèvent pour l'année à 2 070 € contre 2 502 € en 2018.

Le déficit au 31 décembre 2019 lié à la gestion du siège social s'élève ainsi à -5 051,25 €.

#### En conclusion:

- le déficit global de l'association pour l'année 2019 est de -33 749 € contre -39 982 € en 2018. Celuici sera imputé sur les fonds propres de l'association qui s'élèveront ainsi à 678 574 €.
- Le montant de la trésorerie au 31 décembre s'élève à 573 385 € contre 614 764 € au 31 décembre 2018.

Le Secrétaire général indique avoir demandé à monsieur Haller chargé des placements au Crédit Mutuel de présenter la situation du compte de l'association à ce jour.

Monsieur Haller date à février 2016 la prise en charge des placements de l'association par le Crédit Mutuel. À cette date, les placements antérieurs qui affichaient un rendement presque nul ont été répartis entre des livrets et un placement structuré, sous la forme d'EMTN (Euro Medium Term Notes) qui sont des titres de créances à durée de vie limitée. Le premier établi sur 18 mois portait sur la Deutsche Bank. Par ailleurs, l'association a souscrit à des parts sociales B du Crédit Mutuel à hauteur de 100 000 € placés sur 12 ans, avec possibilité de sortir à tout moment. Ces fonds ont affiché un rendement de 1,8 % initialement, puis de 1,1 % actuellement. Par comparaison, le livret bleu est rémunéré aujourd'hui à 0,5 %, alors que le livret OBNL est rémunéré à 0,1 %. Monsieur Haller rappelle de façon générale que tous les placements à revenus garantis affichent en contrepartie un rendement nul ou très faible et, par ailleurs, que toute recherche de rentabilité expose à des risques de pertes. Le fond retenu qui affichait un risque modéré a toutefois subi différents aléas sur la scène internationale qui n'ont pas permis d'acquérir la rentabilité de 2 à 3 % escomptée initialement. La situation a donc été révisée en juillet 2019, au profit de comptes à terme beaucoup moins rémunérateurs. Finalement, 11 548 € d'intérêts ont été encaissés sur cette période, alors que la situation avait totalisé 8000 € de moins-value. À ce jour, 98 % des placements sont totalement garantis et 100 % des avoirs sont disponibles à tout moment.

# V — Approbation des comptes de l'exercice 2019

Aucune opposition ni aucune abstention n'ayant été enregistrées, les comptes de l'exercice ont été approuvés à l'unanimité.

# VI — Quitus de gestion

Aucune opposition ni aucune abstention n'ayant été enregistrées, quitus est donné au bureau pour sa gestion des comptes de l'association.

# VII — Budget prévisionnel pour 2020

Le Secrétaire général de l'association rappelle la décision de la précédente Assemblée générale d'adopter le principe des cotisations à choix multiples lors de l'assemblée générale 2020 :

• Membre adhérent : 25 €

• Membre avec cotisation de soutien : 50 €

• Membre bienfaiteur : à partir de 100 €

Il est rappelé que l'ensemble de ces cotisations sont toutes éligibles à défiscalisation sur présentation du reçu fiscal régulièrement envoyé chaque année par l'association à ses adhérents.

Le Président signale que ce vote n'est pas à l'ordre du jour de cette session et propose donc qu'il y figure. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

L'association prévoit d'atteindre un niveau de cotisations équivalent à celui de 2018, soit environ 6725 €. À ce jour, l'association compte 203 cotisants. Un nouvel appel à cotisations sera donc envoyé prochainement aux adhérents qui ne se sont pas encore manifestés.

Les revenus de valeurs mobilières et de placements sont comparables à ceux de 2019, soit environ 2000 €.

Les revenus de location seront de 600 € en 2019 puisque le nouveau siège n'est plus loué. Par comparaison, 7400 € avaient été versés l'année précédente par la Sabretache, auxquels s'ajoutaient les 600 € du CERD, soit un total de 8000 €.

Les frais prévisionnels de l'association comprennent :

- les coûts du secrétariat, soit <del>près de</del> 20 000 €,
- les coûts d'impression d'un montant de 3500 €,
- les frais d'envoi de 2700 €,
- la consommation d'électricité de 850 €
- les assurances, soit 470 €,
- les missions, voyages et réceptions, soit 100 €,
- les impôts, soit 5470 €,
- les dons de promotions des écoles, soit 300 € seulement, le Triomphe et le FILM n'ayant pas eu lieu cette année

Les frais d'entretien et de réparations s'élèveront cette année à 76 000 € (4000 € en 2019). Le budget 2019 sera en effet impacté par les investissements réalisés pour la rénovation des deux appartements : 35 000 € pour le nouveau siège et 44 000 € pour le second appartement qui sera prochainement loué.

En conclusion, le déficit global de l'association pour l'année 2020 devrait être de 114 900 €.

Le Président suggère de distinguer dans ces dépenses le déficit ordinaire de l'association, des dépenses extraordinaires.

Cette dépense globale comprend donc un déficit annuel « ordinaire » d'environ  $30\,000\,\mathrm{C}$  et  $79\,000\,\mathrm{C}$  de dépenses extraordinaires.

Le Secrétaire général précise que la nouvelle affectation de l'ancien siège de l'association devrait permettre de dégager de nouvelles ressources dès novembre prochain.

Monsieur Quenet suggère que ces dépenses exceptionnelles soient inscrites dans la catégorie Investissements de patrimoine, ce qui sera fait.

À une question de plusieurs intervenants sur la part du budget de fonctionnement consacré spécifiquement à la finalité de l'association, le Secrétaire général précise que l'association alloue, sur demande des promotions, des aides à l'organisation de leur gala de fin d'année. Une aide de  $4000 \in$  est par ailleurs versée chaque année pour l'organisation du Festival International du Film Militaire. Finalement, les dons annuels aux écoles totalisent près de  $7000 \in$ .

Le général Collet précise à cet égard que les promotions disposent désormais de moins de temps pour bâtir des projets nécessitant des budgets significatifs comme, par exemple, une excursion au Mont-Blanc déployée précédemment par des promotions antérieures.

Le Président dit que la finalité de l'association consiste certes à soutenir les écoles et notamment la vie des promotions, mais considère qu'elle ne se limite pas à une contribution financière. Il rappelle également sa capacité à promouvoir l'activité des écoles auprès des pouvoirs publics, notamment.

Le Secrétaire général signale par ailleurs l'édition de 4 lettres annuelles d'informations sur les activités des écoles qui représente un coût total d'environ 5 000 €. Il souligne qu'elles visent à informer les parents des élèves des événements dont ces derniers ne leur parlent probablement pas : les discours prononcés lors du Triomphe, le classement des promotions de sortie, les rapports d'incorporation... Il rappelle enfin que les colonnes de cette lettre sont ouvertes au commandant des écoles pour lui permettre de développer

les sujets de son choix. Il résume que les capacités de l'association à soutenir les écoles seront à la mesure du nombre de ses adhérents qui connaît par ailleurs une baisse progressive depuis plusieurs années.

Un nouvel adhérent, parent d'un élève fraîchement admis aux écoles, suggère à l'association de faire de la publicité sur son action, par exemple à l'occasion d'événements ouverts au public.

Le général Collet considère, de son côté, un déficit de synchronisation des activités des différentes associations en lien avec les écoles, parmi lesquelles il cite La Saint-Cyrienne, les Amis de Saint-Cyr — Coëtquidan et la Fondation Saint-Cyr. Il annonce, à cette occasion, une reconstitution de la Fondation. Il note par ailleurs que l'association est très mal connue des écoles et des parents d'élèves, hormis pour sa capacité à soutenir financièrement des initiatives ponctuelles. Il profite de l'occasion pour présenter le LCL Thomas, officier Études/Relations extérieures qui animera une cellule constituée pour mettre en synergie les différentes activités conduites par les associations pour les Écoles. Il appelle à la mise en œuvre d'une véritable stratégie de communication externe, à l'organisation de laquelle il propose d'intégrer les différentes associations.

Le Président plaide de son côté en faveur d'une coordination des efforts de communication des différentes associations, envisageant même leur regroupement s'il s'avérait bénéfique pour les écoles. Le général Collet le note, ajoutant que l'état des lieux actuellement en cours mettra en évidence différentes hypothèses de travail susceptibles de conduire à différents scénarios de regroupements ou de constitution d'une Fédération, par exemple.

Monsieur de Kersabiec considère que le contact direct avec les élèves et leurs parents est indispensable et rappelle qu'il y a quelques années, une présentation systématique de l'association était faite en début d'année à Coëtquidan.

# VIII — Élection au Conseil d'Administration

Le renouvellement d'un mandat et un remplacement sont à l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

Le Président rappelle l'élection en 2014 du général Épitalon en sa qualité de représentant du GICAT. Celui-ci a quitté le GICAT cette année. Le général Duquesne, délégué général du GICAT, a émis le souhait de le remplacer au Conseil d'Administration de l'association. Sa candidature est donc soumise au vote de l'assemblée générale qui l'élit à l'unanimité.

Le général Jean-Marc Duquesne est donc élu membre du Conseil d'Administration.

Le mandat de monsieur de Kersabiec est parvenu à son terme. Son renouvellement est donc soumis au vote de l'assemblée générale qui l'élit à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur Guy de Kersabiec est donc réélu membre du Conseil d'Administration.

# IX — <u>Communication du général Patrick Collet, commandant les Écoles de Saint-Cyr – Coëtquidan</u>

Le général Collet tient tout d'abord à remercier l'association pour son soutien aux Écoles et, plus particulièrement aux élèves des Écoles de Saint-Cyr — Coëtquidan. Il regrette que l'association soit insuffisamment connue à Coëtquidan et estime qu'un effort doit être fait pour remédier à cette situation.

Il rappelle sa précédente annonce de la mise en place d'une stratégie de rayonnement et de relations extérieures qui constitue pour lui un axe majeur dans sa deuxième année de commandement, la première ayant été principalement consacrée à la conception de cette réforme. Une réforme qu'il résume par la volonté de revendiquer la singularité militaire des Écoles et de revenir à une certaine militarisation de la formation. Il

ajoute qu'elle a, au cours des vingt dernières années, gagné ses lettres de noblesse au prix d'efforts considérables fait par ses prédécesseurs pour que l'école soit reconnue comme une grande école. Une réputation d'excellence sur laquelle s'appuie le point de départ de cette réforme. Aujourd'hui, l'ESSEC, HEC, Sciences Po et Centrale Supelec sollicitent unanimement les Écoles pour proposer à leurs élèves un double diplôme et la perspective de suivre une formation de management ou de leadership d'un trimestre ou d'un semestre à Coëtquidan. Une bonne réputation et une formation de grande qualité constituent, selon lui, deux excellentes raisons pour mettre en place une réforme ambitieuse, tout en continuant d'adapter les formations à l'évolution des conflits et à celle des jeunes qui sont admis aux Écoles. Cette réforme répond, ajoute-t-il, à l'objectif formulé par le CEMAT de mieux préparer l'armée de Terre à des conflits de forte intensité qui justifie de durcir la formation à Coëtquidan. Dans cette optique, un effort sera mis plus particulièrement sur la formation des caractères et l'accélération de la maturation des élèves pour les préparer à faire face à l'épreuve de la guerre, de la confrontation à la mort et à prendre, à moins de 25 ans, des décisions lourdes de conséquences. Le général Collet résume avoir noté une formalisation humaine et une hauteur de vue insuffisantes dans la formation dispensée aux Écoles jusqu'à présent. Il rappelle la présence à Coëtquidan d'officiers formateurs sur le comportement militaire, dont le rôle consiste à aider les élèves à apprendre à commander, à éviter les fautes majeures. Il déplore toutefois que cette formation ne les conduise pas à réfléchir suffisamment aux questions fondamentales que sont la justification de la guerre, la légitimité de l'emploi de la force, celle du sacrifice, les notions de discipline, de hiérarchie, la place des élites dans une organisation... Il rappelle que les jeunes officiers fraîchement sortis de leur formation à Coëtquidan sont rapidement projetés en opération dans des situations devenues vite compliquées avec, par ailleurs, la perspective éventuelle de passer d'un théâtre d'opérations extérieures à des opérations intérieures qui les placeraient dans une situation de commandement de complexité accrue.

Le général Collet annonce la création à Coëtquidan, d'une division supplémentaire à la DGER intitulée « culture militaire et art de la guerre ». Celle-ci s'appuie sur un enseignement d'au moins 180 heures de formation mis en place pour les OSC dans premier temps et qui sera ensuite progressivement étendue aux élèves de l'ESM et de l'ÉMIA. Par ailleurs, une formation académique sera totalement réorganisée autour de 4 défis à relever individuellement pour obtenir le diplôme : la combativité, l'intelligence, l'humanité et l'autorité. Une révision complète des enseignements est actuellement réalisée autour de ces quatre domaines. Il relève par ailleurs que les élèves ne profitent pas actuellement de la présence simultanée sur le site des trois écoles que sont l'IA, l'ESM et les OSC. Il se propose donc de décloisonner les trois formations en créant des passerelles obligatoires pour conduire les élèves à se mêler aux deux autres promotions. Il annonce enfin la création d'une troisième école de l'ESM pour les élèves du 4<sup>e</sup> bataillon actuel qui resteront un an à Coëtquidan au lieu de 8 mois précédemment. Il souligne que ce recrutement représente actuellement 30 % du corps des officiers et qu'il ne sera désormais plus considéré comme une ressource d'appoint. Il précise, à titre anecdotique, que la promotion 2020 d'OSC portera le nom de l'écrivain et poète français Maurice Genevoix, dont les cendres entreront au Panthéon le 11 novembre.

# X — Clôture de l'Assemblée générale

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur contribution à cette Assemblée générale. L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 h 40.

Le Secrétaire Général

(Minlin

Le Président